

Québec, le 3 juin 2015

Note de : **Jean-Marc Fournier**
Ministre responsable des Affaires intergouvernementales
canadiennes et de la Francophonie
Ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme
des institutions démocratiques

Objet : **Dépôt d'une pétition pour le remboursement d'une prime de**
départ et son abolition.

Madame, Monsieur,

Le 30 avril 2015, était déposée par le député de Jonquière à l'Assemblée nationale une pétition signée par 357 pétitionnaires demandant « à ce que le gouvernement du Québec oblige Yves Bolduc à rembourser la prime de transition de 155 000\$ qu'il a reçue lors de sa démission comme député [et] de mettre fin à cette pratique de primes lors de démissions pour des motifs autres que médical ou familial. »

Notre gouvernement a été clair sur ce sujet, nous souhaitons mettre fin aux allocations de transition visées par cette pétition.

En novembre 2013, un comité indépendant présidé par la juge à la retraite de la Cour suprême du Canada, l'Honorable Claire L'Heureux-Dubé, déposait un rapport contenant 31 recommandations afin de revoir l'ensemble des conditions de travail des députés ainsi que leur régime de retraite.

Ces recommandations visent à rendre la rémunération des députés plus conforme au rôle de ces derniers dans le maintien d'une saine démocratie en tenant compte de son impact sur les finances publiques et, surtout, à la rendre plus transparente.

Le comité recommande notamment d'abolir l'allocation de transition pour les députés qui démissionnent en cours de mandat « sauf si cette démission est justifiée par des problèmes de santé importants touchant le député ou un membre de sa famille immédiate ou par des raisons familiales sérieuses. »

.../2

Le comité indique également que ses recommandations forment un tout qui doit être mis en application simultanément afin de préserver la cohérence des mesures proposées et l'équilibre général des conditions de travail des membres de l'Assemblée nationale.

Une évaluation récente de l'ensemble de ces recommandations établit que l'application du rapport entraînerait une économie de 420 000 \$ pour l'État québécois.

Évidemment, une telle réforme des conditions de travail des députés doit faire l'objet d'un large consensus au sein des élus. C'est pourquoi nous avons sollicité les partis d'opposition afin que nous puissions travailler ensemble, avec ouverture et sans partisanerie, à l'atteinte de ce consensus.

C'est dans ce contexte que nous prenons note de la modification recherchée dans cette pétition, et que nous attendons du député de Jonquière qu'il nous transmette la position de sa formation politique sur ce sujet.



Jean-Marc Fournier
Ministre responsable des Affaires
intergouvernementales canadiennes et de
la Francophonie canadienne
Ministre responsable de l'Accès à l'information
et de la réforme des institutions démocratiques